



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PIE XII
AU NOUVEL ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE
PLÉNIPOTENTIAIRE DE HAÏTI, S.E. M. ABEL NICOLAS LÉGER***

Vendredi 10 novembre 1939

Monsieur le Ministre,

D'une nation lointaine par sa situation, mais proche de Nous par son attachement à l'Église, d'une île restreinte en étendue, mais célèbre devant l'histoire pour avoir la première, entre les terres d'un nouveau monde, reçu de l'illustre navigateur génois et de son équipage espagnol les éléments de la civilisation latine et de la foi romaine, Votre Excellence vient aujourd'hui, avec l'autorité d'une mission officielle, affirmer et affermir encore le traditionnel dévouement du peuple haïtien à la religion du Christ.

L'âme de ce peuple, comme le notait Votre Excellence, est profondément pénétrée d'esprit chrétien. Aussi le Gouvernement qu'il s'est donné se fait-il sagement un devoir de reconnaître à l'Église, dans la prédication de la doctrine évangélique, dans l'éducation de la jeunesse, dans l'exercice de son activité bienfaisante pour le progrès religieux, moral et social de toutes les classes de la nation, cette liberté d'action qui tourne finalement à l'avantage de la société, non moins que de l'Église elle-même.

Avec la joie que Nous éprouvons de Vous accueillir, forment un douloureux contraste les événements extérieurs, source universelle de préoccupations dont les conséquences économiques se font sentir jusque par delà les continents et les mers. L'unité de la grande famille humaine, celle surtout des fidèles dans le Christ fait aux peuples heureusement préservés de la guerre une obligation de s'intéresser à ceux qui souffrent et de multiplier leurs appels à la miséricorde de Dieu, afin que sa main toute-puissante rende au monde l'ordre et la paix.

Mais, comme Nous l'avons souvent dit, cette paix désirée et l'ordre qui en est la condition

indispensable, le monde n'en jouira que si les hommes responsables du gouvernement des peuples et de leurs relations mutuelles renoncent au culte de la force employée contre le droit, si, reconnaissant pour insuffisante et précaire une morale aux fondements purement humains, ils acceptent l'autorité suprême du Créateur comme base de toute morale individuelle ou collective, s'ils rendent à ce Père, qui est dans les cieux, l'hommage voulu par lui d'une fraternelle concorde entre ses fils de tout pays et de toute langue. Alors seulement ils arriveront à réaliser et à parfaire une organisation internationale stable et féconde, telle que la souhaitent les hommes de bonne volonté, organisation qui, parce qu'elle respectera les droits de Dieu, puisse assurer l'indépendance mutuelle des peuples grands et petits, imposer la fidélité aux accords loyalement consentis et sauvegarder, dans l'effort de chacun vers la prospérité de tous, la saine liberté et la dignité de la personne humaine.

Que ces pensées soient les Vôtres, Monsieur le Ministre; qu'elles inspirent Votre action diplomatique, Nous en avons l'assurance dans les Lettres par lesquelles Son Excellence Monsieur le Président de la République a bien voulu Vous accréditer près le Saint-Siège. En outre, la personnalité de Votre Excellence, qui Nous était déjà connue par les hautes fonctions qu'Elle a remplies, Nous donne, pour la continuation des bons rapports entre ce Siège apostolique et la République d'Haïti, la plus confiante espérance.

L'Église de son côté, tendre mère de toutes les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ et gardienne attentive de la vie spirituelle parmi les peuples, non moins que dans les individus, a manifesté en plusieurs occasions déjà l'intérêt particulier qu'elle portait à la Nation, dont Votre Excellence est ici le digne représentant. Nous serons heureux de pouvoir toujours montrer les mêmes dispositions bienveillantes. Aussi Nous est-il agréable de déclarer que Nous faciliterons, par tous les moyens en Notre pouvoir, l'accomplissement de la mission qui Vous est dévolue.

Nous Vous prions, Monsieur le Ministre, d'en donner l'assurance à Son Excellence Monsieur le Président de la République, en lui offrant aussi l'expression des souhaits très cordiaux que Nous formons pour le bonheur de Sa personne et pour la prospérité de la République haïtienne. Enfin Nous appelons, du plus intime de Notre cœur, sur la Nation tout entière, sur ses Chefs et spécialement sur Votre Excellence, l'abondance des bénédictions divines.

*AAS 31 (1939), p.674-676.

Actes de S.E. Pie XII, I, p.287-288.

La Documentation catholique 1940 n.908, c. 9-10.

Discours et Messages-radio de S.S. Pie XII, I,

Première année de Pontificat, 2 mars 1939 - 1er mars 1940, pp. 375-377

Typographie Polyglotte Vaticane.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana